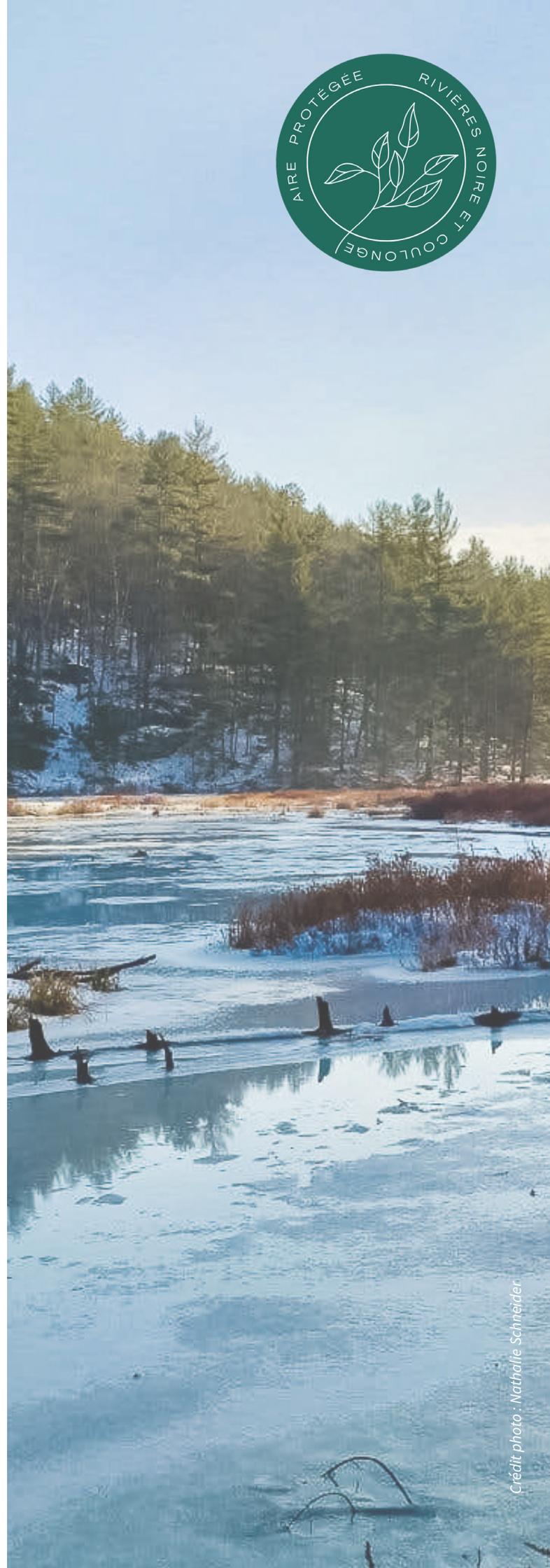




16 JANVIER 2023

# APPEL D'OFFRES

—  
*Évaluation de l'impact de la  
création de l'aire protégée sur  
l'accessibilité au territoire et la  
gestion du réseau de chemins  
forestiers.*



## Mise en contexte

Depuis octobre 2019, le Conseil Régional de l'Environnement et du Développement Durable de l'Outaouais (CREDDO) et la Société pour la nature et les parcs – Section Vallée de l'Outaouais (SNAP-VO) réalisent des activités de planification dans le cadre d'une **démarche de création d'une [aire protégée](#) de 115 000 hectares dans les bassins hydrographiques des rivières Noire et Coulonge** (MRC de Pontiac) par le gouvernement du Québec. La réalisation de ces activités est rendue possible notamment grâce à la contribution financière d'Environnement et Changement climatique Canada. La création de l'aire protégée proposée augmenterait d'un peu plus de 3 % la superficie de territoire protégé en Outaouais.

La MRC de Pontiac, qui occupe 42,2 % de la superficie de l'Outaouais, est un vaste territoire à vocation majoritairement agricole et forestière ([Observatoire de développement de l'Outaouais](#), 2020). Sur le plan économique, la MRC fait partie des régions les plus dévitalisées du Québec, ayant été fortement touchée par la crise économique qui a dévasté le secteur forestier. Ainsi, avec une population vieillissante et un exode des jeunes vers les centres urbains, le Pontiac se voit dans le besoin de diversifier son économie tout en respectant l'utilisation actuelle du territoire. Le statut visé pour l'aire protégée en question est celui d'une réserve de biodiversité". Ce statut protège les milieux naturels par l'interdiction des activités pouvant avoir des impacts importants sur les écosystèmes et la biodiversité, particulièrement celles de nature industrielle. Il permet cependant la poursuite des activités de nature récréative, faunique ou éducative et le maintien des occupations existantes lorsque ces activités et occupations ne sont pas considérées comme une menace pour la biodiversité (voir [Régime d'activités dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques](#)). La souplesse accordée par ce statut permet de proposer au gouvernement du Québec un mode de gouvernance local adapté au contexte régional différent des autres modèles de gouvernances actuels pour les aires protégées du Québec.

**Au-delà de la protection du caractère sauvage et verdoyant du Pontiac, ce projet a comme objectif de contribuer à la diversification économique de la région en permettant, notamment, le développement du secteur récréotouristique situé dans les bassins versants des rivières Noire et Coulonge.** Ce secteur de l'Outaouais, moins connu du grand public, est particulièrement favorable à la descente en rivière - autant pour les débutants que pour les plus aventureux - dans un décor marqué par la beauté de ses paysages distinctifs. Il est aussi idéal pour des activités comme la chasse, la pêche et la villégiature.

Nous en sommes à l'étape de consultation des parties prenantes, dont les municipalités, les acteurs du secteur récréotouristique, les communautés autochtones et, éventuellement, le grand public. Pour assurer l'adhésion du plus grand nombre de parties prenantes, il est essentiel d'évaluer l'une des préoccupations les plus soulevées lors des consultations : les questions de l'entretien des chemins forestiers sur le territoire de l'aire protégée. C'est dans cette optique que le devis ci-présent a été rédigé.

C'est dans ce contexte que le CREDDO souhaite recourir aux services d'une firme afin de documenter :

- a) L'impact de la création de l'aire protégée sur l'accessibilité au territoire et la gestion du réseau de chemins forestiers.
- b) les problématiques soulevées par les parties prenantes consultées qui pourraient entraver l'expression du plein potentiel de retombées pour la région et les mesures d'atténuations des impacts qui pourraient être envisagées.

Le résultat attendu de ce mandat est de fournir les outils nécessaires au CREDDO pour favoriser le développement d'une compréhension commune des problématiques et des mesures de mitigation possibles par les parties prenantes concernées.

Il est à noter que nous lançons un deuxième appel d'offres pour caractériser le potentiel des retombées économiques, sociales et touristiques ainsi que les problématiques soulevées par les parties prenantes consultées qui pourraient entraver l'expression du plein potentiel de retombées pour la région. Les études devront se faire parallèlement car l'accessibilité aux

**À propos du CREDDO :** Le CREDDO est un interlocuteur privilégié auprès des acteurs environnementaux, politiques et économiques de la région de l'Outaouais. Il a pour mission première la protection de l'environnement et la promotion du développement durable dans un contexte de concertation.

**À propos de la SNAP-VO :** La SNAP-VO est un organisme de charité, porte-parole majeur en matière de protection des milieux naturels en terres publiques dans la région. Notre mission est de protéger la biodiversité de la vallée de l'Outaouais grâce à des recommandations de politiques environnementales, des activités de sensibilisation et d'éducation ainsi qu'en collaborant avec divers acteurs régionaux.

## Rôle du fournisseur

Le rôle du fournisseur qui sera sélectionné sera de produire le livrable décrit ci-dessous. Le rapport sera vulgarisé de façon à être accessible à un large public. La diffusion du rapport sera la responsabilité du CREDDO et de la SNAP-VO.

Voici le livrable :

**Livrable : Évaluation de l'impact de la création de l'aire protégée sur l'accessibilité au territoire et la gestion du réseau de chemins forestiers.**

- 1.1 Caractériser le réseau de chemins forestiers actuel** du territoire visé pour la création de l'aire protégée ainsi que sa gestion actuelle.
- 1.2 Identification et caractérisation du réseau routier minimal** qui devrait être maintenu dans l'aire protégée pour permettre le maintien de l'accès aux détenteurs de droits sur le territoire.
- 1.3 Identification et caractérisation des modifications au réseau routier** qui seraient engendrées par la création de l'aire protégée.
- 1.4 Identifier les parties prenantes touchées par les modifications au réseau routier** engendrées par la création de l'aire protégée et **évaluer les impacts** pour chacune d'elles.
- 1.5 Évaluer de façon spécifique l'impact** de la création de l'aire protégée **sur le projet de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau de route reliant Maniwaki et le Témiscamingue**. Dans le cas où il y a aurait un conflit d'usage entre les deux projets :
  - analyser le tracé « Maniwaki-Témiscamingue » et, au besoin, proposer un tracé alternatif pour limiter les impacts de cette route sur le projet d'aire protégée et d'autres mesures d'harmonisation permettant de concilier les objectifs de ces deux projets.
- 1.6 Évaluer de façon spécifique l'impact sur l'industrie forestière** de ces modifications au réseau routier en prenant soin :
  - d'évaluer l'impact sur les cycles de transport du bois pour les zones de tarification affectées, le cas échéant ;
  - d'évaluer les volumes de bois enclavés, le cas échéant ;
  - d'évaluer le réseau routier supplémentaire qui pourrait être rendu nécessaire au transport du bois suite à la création de l'aire protégée, le cas échéant, et ;
  - d'évaluer l'impact global sur les coûts des opérations forestières.
- 1.7 Évaluation spécifique de l'impact sur les autochtones**

- 1.8 Revue des façons de faire** ailleurs au Québec, Canada, ou dans le monde, en ce qui a trait aux modes de gouvernance, de financement, et de gestion communautaire pour des chemins d'aires protégées comparables, et rédaction d'un document présentant les informations recueillies les plus pertinentes.
- 1.9 Identification des mesures de mitigation** pour limiter/réduire l'impact du trafic routier pour les résidents de la région.
- 1.10** Illustration des résultats de la revue des façons de faire par la **présentation d'au moins deux études de cas d'intérêt** pour la résolution de la problématique.
- 1.11 Évaluation comparative de l'efficacité** des mesures qui ont été mises en place dans les plans d'aménagement et de gestion pour les cas externes sélectionnés et **de la pertinence des mesures choisies** en ce qui concerne les enjeux spécifiques de l'entretien des chemins forestiers du Pontiac.
- 1.12 Formulation de recommandations et identification des facteurs clés** de succès pour leur mise en œuvre.

## Période de réalisation du mandat

- Le mandat débutera à la signature du contrat avec le fournisseur.
- Le mandat doit être entièrement complété le **15 septembre**, au plus tard.

## Processus de dépôt des soumissions et de sélection du fournisseur

Nous vous demandons de bien vouloir soumettre votre offre de services au plus tard le **13 février à midi**. Veuillez utiliser les modèles en annexe 1, 2 et 3 pour le format de votre soumission. Les propositions seront évaluées selon les critères de sélection présentés en annexe, le CREDDO se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des offres reçues.

Les soumissions doivent être transmises par courriel en format pdf.

Étapes	Date butoire
Dépôt des offres de services	13 février 2023 à 12h
Évaluation des soumissions et choix des fournisseurs	16 février 2023
Signature du contrat et début du mandat	20 février 2023

## Dépôt de l'offre de services

Votre offre de services doit nous parvenir par courriel en format pdf, word ou doc, au plus tard le **lundi 13 février 2023 à midi**, à l'adresse suivante: [naomi.kamanga@creddo.ca](mailto:naomi.kamanga@creddo.ca)

## Sections que devraient comprendre la soumission

Section 1 Identification du soumissionnaire

Veillez vous référer au modèle en annexe.

Section 2 Prix proposé

Veillez vous référer au modèle en annexe.

Le prix devra inclure, sans s'y limiter:

- Une rencontre de démarrage avec le CREDDO;
- La fourniture d'un échéancier de travail respectant l'échéancier du projet;
- La présentation de la méthodologie au comité consultatif et la révision subséquente, le cas échéant;
- La présentation du rapport et la révision subséquente, le cas échéant;
- La réalisation des livrables suivants :

<u>Livrable : Étude sur la problématique de gestion des chemins forestiers en l'absence d'entreprises en foresterie</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Revue des façons de faire (document comprenant au minimum deux études de cas d'intérêt) ;</li> <li>● Évaluation comparative de l'efficacité des mesures mises en place dans les plans d'aménagement et de gestion ;</li> <li>● Recommandations et identification des facteurs clés du succès des mesures retenues.</li> </ul>	Au plus tard le <b>15 septembre 2023</b>
---	--	--

### Section 3 Démonstration du respect des critères d'évaluation qualitatifs

1. Compréhension du mandat et pertinence de l'approche proposée
2. Qualification et expérience de l'entreprise et de son personnel dans des travaux semblables
3. Compréhension du contexte politique et des enjeux relatif au projet
4. Capacité démontrée de travailler en étroite collaboration avec le client

### Section 4 Déclaration du soumissionnaire

Veillez vous référer au modèle en annexe.

## **Droits d'auteur et confidentialité des informations de l'appel d'offres**

Cet appel d'offres a été préparé par le Conseil Régional de l'Environnement et du Développement Durable de l'Outaouais (CREDDO) et les droits d'auteur appartiennent au CREDDO. Elle contient des informations confidentielles et ne peut être reproduite, citée, distribuée, adaptée ou traduite en tout ou en partie, ni être utilisée pour d'autres usages sans l'autorisation expresse du client.

## Date de lancement de l'appel d'offres

Le 16 Janvier 2023

## Signature



Nathalie Magnan, M. Env.

*Coordonnatrice de projets en gestion durable des milieux naturels*

[nathalie.magnan@creddo.ca](mailto:nathalie.magnan@creddo.ca)

Cellulaire : 819 968-366

### ANNEXE 1 IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

Raison sociale ou nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Numéro de cellulaire : \_\_\_\_\_

Numéro de télécopieur : \_\_\_\_\_ Adresse de courriel : \_\_\_\_\_

N° de l'entreprise du Québec (NEQ) : \_\_\_\_\_

N° d'enregistrement de la TPS : \_\_\_\_\_

N° d'enregistrement de la TVQ : \_\_\_\_\_

Nom du signataire : \_\_\_\_\_

Titre du signataire : \_\_\_\_\_

Signature autorisée : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais

85 Rue Victoria, Bureau 116, Gatineau (Québec), J8X 2A3

819-772-4925, [info@creddo.ca](mailto:info@creddo.ca)

**ANNEXE 2  
BORDEREAU DE PRIX**

Après avoir examiné tous les éléments de l'appel d'offres, nous offrons par la présente de fournir les services nécessaires pour la réalisation des livrables souhaités et de les livrer dans les délais prescrits. Le prix de ces services, y compris les taxes de vente et autres taxes en vigueur est le suivant:

Item	Description	Quantité	Prix	Coût
1		1		
2		1	\$	\$
3		1		
	<b>SOUS-TOTAL</b>			\$
	<b>Taxes sur les produits et services (TPS)</b>			\$
	<b>Taxes de vente du Québec (TVQ)</b>			\$
	<b>TOTAL</b>			\$

**Un premier paiement sera effectué dans les 30 jours suivants la signature du contrat.**

**La différence sera payée dans les 30 jours suivants l'approbation du rapport final.**

Le prix forfaitaire indiqué inclut toutes les dépenses du fournisseur.

### ANNEXE 3 CRITÈRES DE SÉLECTION

Les propositions seront évaluées selon les critères de sélection présentés ci-dessous, le CREDDO se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des offres reçues.

A) Critères obligatoires

1. Capacité de compléter les livrables dans les délais indiqués

Partie A : Les fournisseurs retenus doivent obligatoirement être capables de compléter les livrables dans les délais indiqués.

B) Critères d'évaluation qualitative (80%)

1. (20 points) Compréhension du mandat et pertinence de l'approche proposée
2. (20 points) Qualification et expérience de l'entreprise et de son personnel dans des travaux semblables\*
3. (20 points) Compréhension du contexte politique et des enjeux relatif au projet
4. (20 points) Capacité démontrée de travailler en étroite collaboration avec le client

\*Veuillez prendre note que la qualité et la concision de la soumission seront considérées dans l'évaluation de ce critère.

Partie B : note de passage = 60/80 points

C) Prix (20%)

1. (20 points) Coûts des services

Le prix forfaitaire indiqué doit inclure toutes les dépenses du fournisseur.

### ANNEXE 4

Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais  
85 Rue Victoria, Bureau 116, Gatineau (Québec), J8X 2A3  
819-772-4925, [info@creddo.ca](mailto:info@creddo.ca)

## DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE

Je soussigné, en présentant la présente offre de services à :

\_\_\_\_\_ (Nom et titre du destinataire de l'offre de services)

Pour :

\_\_\_\_\_ (Nom et titre du destinataire de l'offre de services)

Suite à l'appel d'offres lancé par :

\_\_\_\_\_ (Nom de l'organisme)

déclare ce qui suit et certifie que ces déclarations sont vraies et complètes à tous les égards.

Je déclare au nom de \_\_\_\_\_ que :

(Nom du soumissionnaire, ci-après le «Soumissionnaire»)

- 1) J'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration ;
- 2) Je sais que l'offre de services ci-jointe peut être disqualifiée si les déclarations contenues à la présente déclaration ne sont pas vraies ou complètes à tous les égards ;
- 3) Je sais que le contrat, s'il m'est octroyé, peut être résilié si les déclarations contenues à la présente déclaration ne sont pas vraies ou complètes à tous les égards ;
- 4) Je suis autorisé par le soumissionnaire à signer la présente déclaration et à présenter, en son nom, l'offre de services qui y est jointe ;
- 5) Je suis autorisé par le soumissionnaire à signer la présente déclaration et à présenter, en son nom, l'offre de services qui y est jointe ;
- 6) Aux fins de la présente déclaration et de l'offre de services ci-jointe, je comprends que le mot « concurrent » s'entend de tout organisme ou personne, autre que le présent soumissionnaire:
  - a) Qui a été invité par à présenter une offre de services dans le cadre du présent appel d'offres ;
  - b) Qui pourrait éventuellement présenter une offre de services à la suite de l'appel d'offres compte tenu de ses qualifications, de ses habiletés ou de son expérience ;
- 7) Je déclare (cocher l'une ou l'autre des déclarations suivantes) :
  - a) Que j'ai établi la présente l'offre de services sans collusion et sans avoir communiqué ou établi d'entente ou d'arrangement avec un concurrent ;

**Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais**

85 Rue Victoria, Bureau 116, Gatineau (Québec), J8X 2A3

819-772-4925, [info@creddo.ca](mailto:info@creddo.ca)

- b) Que j'ai établi la présente l'offre de services après avoir communiqué ou établi une entente ou un arrangement avec un ou plusieurs concurrents et qu'il divulgue, dans le document ci-joint, tous les détails s'y rapportant, y compris le nom des concurrents et les raisons de ces communications, ententes ou arrangements ;
- 8) Sans limiter la généralité de ce qui précède à l'article 7(a) ou (b), je déclare qu'il n'y a pas eu de communication, d'entente ou d'arrangement avec un concurrent relativement :
- a) Aux prix ;
  - b) Aux méthodes, aux facteurs ou aux formules pour établir les prix ;
  - c) À la décision de présenter ou de ne pas présenter une offre de services ;
  - d) À la présentation d'une offre de services qui ne répond pas aux spécifications de l'appel d'offres ;
  - e) À l'exception de ce qui est spécifiquement divulgué conformément à l'article 7(b) ci-dessus
- 9) En plus, il n'y a pas eu de communication, d'entente ou d'arrangement avec un concurrent en ce qui concerne les détails liés à la qualité, à la quantité, aux spécifications ou à la livraison des biens ou des services visés par le présent appel d'offres, sauf ceux qui ont été spécifiquement autorisés par l'organisme ou spécifiquement divulgués conformément à l'article 7(b) ci-dessus ;
- 10) Les modalités de l'offre de services ci-jointe n'ont pas été et ne seront pas intentionnellement divulguées par le soumissionnaire, directement ou indirectement, à un concurrent avant la première des dates suivantes, soit l'heure de l'ouverture officielle des offres de services, soit lors de l'octroi du contrat, à moins d'être requis de le faire par la loi ou d'être requis de le divulguer en conformité avec l'alinéa 7(b) ;
- 11) Je déclare, qu'à ma connaissance et après vérifications sérieuses, qu'aucune tentative d'influence, manœuvre d'influence ou pression indue ou tentative d'obtenir de l'information relative à un appel d'offres auprès du comité de sélection n'a été effectuée à aucun moment, par moi, un des employés du soumissionnaire, dirigeant, administrateur, associé ou actionnaire et ce, dans le cas où un tel comité est chargé d'étudier notre offre de services ;
- 12) Le soumissionnaire déclare (cocher la case appropriée à votre situation) :

<p>a) Aucune activité de lobbying n'a été exercée par le soumissionnaire ou pour son compte.</p> <p>Je déclare que je n'ai pas exercé et que personne n'a exercé pour le compte du soumissionnaire, que ce soit à titre de lobbyiste d'entreprise, de lobbyiste-conseil ou de lobbyiste d'organisation, des activités de lobbying au sens de la <i>Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying</i> (L.R.Q., c. T-11.011) et des avis émis par le commissaire au lobbying, au regard du processus préalable au présent appel d'offres.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>b) Des activités de lobbying ont été exercées par le soumissionnaire ou pour son compte.</p> <p>Je déclare que des activités de lobbying au sens de la <i>Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying</i> (L.R.Q.,</p>	<input type="checkbox"/>

<p>c. T-11.011) et des avis émis par le commissaire au lobbyisme ont été exercées par le soumissionnaire ou pour son compte en regard du processus préalable au présent appel d'offres et qu'elles l'ont été en conformité de cette loi, de ces avis ainsi que du Code de déontologie des lobbyistes.</p>	
---	--

13) Je déclare (cocher la case appropriée à votre situation) :

<p>a) Que je n'ai personnellement, ni aucun des administrateurs, actionnaires, associés ou dirigeants du soumissionnaire, de liens familiaux, financiers, d'affaires ou autres liens susceptibles de créer une apparence de conflit d'intérêts, directement ou indirectement, avec un ou des membres du conseil, un ou des dirigeants ou un ou des employés de l'organisme ;</p>	<input type="checkbox"/>
<p>b) Que j'ai personnellement ou par le biais des administrateurs, actionnaires, associés ou dirigeants du soumissionnaire des liens familiaux, financiers ou autres liens susceptibles de créer une apparence de conflit d'intérêts, directement ou indirectement, avec les membres du conseil, les dirigeants et/ou employés de l'organisme ;</p>	<input type="checkbox"/>

Noms	Nature du lien ou de l'intérêt
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Nom et prénom (signataire autorisé)

Fonction

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signature (signataire autorisé)

Date

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Témoin

Date

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais**

85 Rue Victoria, Bureau 116, Gatineau (Québec), J8X 2A3

819-772-4925, [info@creddo.ca](mailto:info@creddo.ca)

## ANNEXE 5

# Caractérisation du potentiel de retombées économiques, sociales et touristiques dans le Pontiac découlant de la création d'une aire protégée dans les bassins des rivières Noire et Coulonge.

## Mise en contexte

Depuis octobre 2019, le Conseil Régional de l'Environnement et du Développement Durable de l'Outaouais (CREDDO) et la Société pour la nature et les parcs – Section Vallée de l'Outaouais (SNAP-VO) réalisent des activités de planification dans le cadre d'une **démarche de création d'une [aire protégée](#) de 115 000 hectares dans les bassins hydrographiques des rivières Noire et Coulonge** (MRC de Pontiac) par le gouvernement du Québec. La réalisation de ces activités est rendue possible notamment grâce à la contribution financière d'Environnement et Changement climatique Canada. La création de l'aire protégée proposée augmenterait d'un peu plus de 3 % la superficie de territoire protégé en Outaouais.

La MRC de Pontiac, qui occupe 42,2 % de la superficie de l'Outaouais, est un vaste territoire à vocation majoritairement agricole et forestière ([Observatoire de développement de l'Outaouais](#), 2020). Sur le plan économique, la MRC fait partie des régions les plus dévitalisées du Québec, ayant été fortement touchée par la crise économique qui a dévasté le secteur forestier. Ainsi, avec une population vieillissante et un exode des jeunes vers les centres urbains, le Pontiac se voit dans le besoin de diversifier son économie tout en respectant l'utilisation actuelle du territoire. Le statut visé pour l'aire protégée en question est celui d'une réserve de biodiversité". Ce statut protège les milieux naturels par l'interdiction des activités pouvant avoir des impacts importants sur les écosystèmes et la biodiversité, particulièrement celles de nature industrielle. Il permet cependant la poursuite des activités de nature récréative, faunique ou éducative et le maintien des occupations existantes lorsque ces activités et occupations ne sont pas considérées comme une menace pour la biodiversité (voir [Régime d'activités dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques](#)). La souplesse accordée par ce statut permet de proposer au gouvernement du Québec un mode de gouvernance local adapté au contexte régional différent des autres modèles de gouvernances actuels pour les aires protégées du Québec.

**Au-delà de la protection du caractère sauvage et verdoyant du Pontiac, ce projet a comme objectif de contribuer à la diversification économique de la région en permettant, notamment, le développement du secteur récréotouristique situé dans les bassins versants des rivières Noire et Coulonge.** Ce secteur de l'Outaouais, moins connu du grand public, est particulièrement favorable à la descente en rivière - autant pour les débutants que pour les plus aventureux - dans un décor marqué par la beauté de ses paysages distinctifs. Il est aussi idéal pour des activités comme la chasse, la pêche et la villégiature.

Nous en sommes à l'étape de consultation des parties prenantes, dont les municipalités, les acteurs du secteur récréotouristique, les communautés autochtones et, éventuellement, le grand public. Pour assurer l'adhésion du plus grand nombre de parties prenantes, il est essentiel d'évaluer plus précisément le potentiel de retombées positives économiques et sociales pour le Pontiac, en considérant des avenues pour atténuer les préoccupations soulevées lors des consultations. En particulier, il sera nécessaire d'aborder les questions de (i) l'entretien des chemins forestiers sur le territoire de l'aire protégée et (ii) des pertes de revenus municipaux issus de l'octroi de nouveaux baux de villégiature. C'est dans cette optique que le devis ci-présent a été rédigé.

C'est dans ce contexte que le CREDDO souhaite recourir aux services d'une firme afin de documenter :

- a) le potentiel des retombées économiques, sociales et touristiques découlant de la création de l'aire protégée proposée ;
- b) les problématiques soulevées par les parties prenantes consultées qui pourraient entraver l'expression du plein potentiel de retombées pour la région et les mesures d'atténuations des impacts qui pourraient être envisagées.

Le résultat attendu de ce mandat est de fournir les outils nécessaires au CREDDO pour favoriser le développement d'une compréhension commune des problématiques et des mesures de mitigation possibles par les parties prenantes concernées.

Il est à noter que nous lançons un deuxième appel d'offres en parallèle pour évaluer l'impact de la création de l'aire protégée sur l'accessibilité au territoire et la gestion du réseau de chemins forestiers. Cette étude est essentielle pour évaluer l'une des préoccupations les plus soulevées lors des consultations : les questions de l'entretien des chemins forestiers sur le territoire de l'aire protégée. Les études devront se faire parallèlement car l'accessibilité aux sites de prestations récréotouristiques potentiels est cruciale pour bien évaluer les retombées économiques, sociales et touristiques. ( Voir annexe 5)

## **Rôle du fournisseur**

Le rôle du fournisseur qui sera sélectionné sera de produire le livrable décrit ci-dessous. Le rapport sera vulgarisé de façon à être accessible à un large public. La diffusion du rapport sera la responsabilité du CREDDO et de la SNAP-VO.

Voici le livrable :

**Livrable** : Étude du potentiel de développement récréotouristique se basant sur l'hypothèse que l'aire protégée dans les bassins des rivières Noire et Coulonge obtiendra son statut de réserve de biodiversité en 2025.

**1.1 Portrait de la situation actuelle et diagnostic du potentiel de développement récréotouristique, pour :**

- La MRC de Pontiac, son offre régionale d'attractions récréotouristiques durables, la complémentarité avec les autres espaces de conservation et parcs de la région (établis ou en démarche de création, *par exemple: la proposition d'un parc des Îles-Lafontaine*) ;
- Chacune des trois branches de l'aire protégée (Noire, Coulonge Est, Coulonge Ouest) et les municipalités connexes à celles-ci, et ;
- Certains groupes démographiques ayant un intérêt particulier à la création de l'aire protégée (dont minimalement les **jeunes** et les groupes autochtones).

**1.2 Analyse des démarches possibles pour (i) atténuer les préoccupations, (ii) assurer l'adhésion au projet et (iii) encadrer un modèle de gestion distinct qui maximise les retombées économiques, par les étapes suivantes :**

- passer en revue ce qui a été fait ailleurs au Québec, Canada, ou dans le monde, en ce qui a trait aux modes de gouvernance, de financement, et de gestion communautaire pour des aires protégées comparables ;
- évaluer l'efficacité des mesures qui ont été mises en place dans les plans d'aménagement et de gestion pour les cas externes sélectionnés ;
- considérer la pertinence des mesures choisies en ce qui concerne les enjeux spécifiques au Pontiac (baux de villégiature, et tout autre enjeu identifié le cas échéant) ;
- suivant les résultats de l'analyse, comparer les principales options à envisager pour atteindre les résultats espérés de la création de l'aire protégée ;
- formuler des recommandations pour le choix des options à retenir, et ;
- identifier les facteurs clés de succès pour la réussite de la mise en œuvre de ces options.

**1.3 Évaluation de la capacité d'accueil existante et des facteurs limitants**

**1.4 Évaluation des retombées touristiques et projection des retombées économiques sur dix ans selon trois scénarios d'investissement, soit :**

- (i) Le status quo ;
- (ii) un investissement minimal, et ;
- (iii) un investissement optimal, dans le but d'assurer un développement durable et engendrer des retombées à court, moyen et long terme, en motivant le réinvestissement de fonds publics.

Cette section devra inclure une estimation des coûts requis pour la mise à niveau des infrastructures correspondant à la capacité d'accueil requise pour chacun des scénarios.

- 1.5 Fiche synthèse** des résultats et faits saillants de l'étude, à rédiger en français et en anglais.

## **Période de réalisation du mandat**

- Le mandat débutera à la signature du contrat avec le fournisseur.
- Le mandat devra être entièrement complété le **15 septembre 2023**, au plus tard.

## **Date de lancement de l'appel d'offres**

Le 16 Janvier 2023